



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 22 octobre 2026

Date de convocation : 14/10/2026 Date d'affichage : 14/10/2026 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 18 Nombre de votants : 18 Absents / Excusés : 3	Objet : Election du Président	Délibération n° 2026-02
		Résultat du vote pour contre abstention

L'An Deux Mille Vingt Six, le 22 octobre à 14h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Madame Véronique RIVRON, Doyenne d'âge du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Marie-Pierre BROSSET,
Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE,
M. Didier REVEAU, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, M. Jean-Yves LECOQ, M. Serge CIGANA.

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER,
Mme Monique NICOLAS-LIBERGE donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF,
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON,
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN,
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Didier REVEAU,
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ,
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. Serge CIGANA.

Excusés :

Mme Isabelle LEROY, M. Christophe POT, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BEAUCHEF

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Vu la réunion de droit du Conseil départemental de la Sarthe en date du 13 octobre 2026 désignant les représentants du Conseil départemental au sein du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Vu les candidatures au poste de Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Considérant que le quorum est atteint, tous les délégués au sein du Syndicat mixte ayant été désignés et la majorité des délégués en exercice étant présente ou représentée,

Conformément aux statuts, le Président est élu par le Comité syndical à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En l'absence de dispositions statutaires le Comité syndical peut utilement s'inspirer des modalités de l'article L. 2121-21 du CGCT relatives aux nominations et présentations. Dès lors, il sera proposé au Comité syndical de procéder à l'élection du président au scrutin secret,

Considérant les résultats du vote au scrutin uninominal ci-annexés,

PROCLAME Frédéric BEAUCHEF, Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 22 octobre 2026

La Doyenne d'âge
Présidente de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Rivron', with a horizontal line underneath.

Véronique RIVRON